



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE - N° 290 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 3 octobre 2018

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

Ahmed-Adam **ALI**
Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Pascale **GALL-BORRUT**
Jean-Michel **MARIN**
Philippe **MÜNCH**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
	Rachel CERDAN
X	
X	
	Adam ALI
X	
X	
X	

Collège B - : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Pascale GALL-BORRUT
	Anne-Muriel CHIFFOLLEAU
X	
X	

Collège C: USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET	X	
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)	X	
Noémie FRERE	X	
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		Noémie FRERE
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP	X	
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		
Guilhem FOUILHE (suppléant)	X	

Collège D : Personnels IATOSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR		Nabil KOUADRI
Nabil KOUADRI	X	
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Occitanie)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Jacques DIETRICH

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
X	
	Sylvie MALACARNE

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 32 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Vice-Président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire
Jean-Patrick **RESPAUT**

- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université
Agnès **FICHARD-CARROLL**

- Directeur (trice)s adjoint(e)s
Adam Ahmed **ALI**
Thierry **BRETAGNON**
Geneviève **DEGOLS**
Frédéric **LEMOIGNO**
Jean-Michel **MARIN**
Valérie **ROLLAND**

- Directeurs Département d'enseignement
Ahmed-Adam **ALI** (BE)
Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)
Jorge **RAMIREZ-ALFONSIN** (Mathématiques)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie
Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure)
Stephan **GASCA** (DDL)

- Chefs de service
Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Responsable administrative adjointe)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Nina **FASQUEL** (Contrôleur de gestion)
Corinne **FERNANDEZ** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Chargés de mission
Emilien **AZEMA** (Relations Internationales)
Pascale **GALL-BORRUT** (Conventions et partenariat)
Marc **ROLLAND** (TICE)

- Secrétaire de séance
Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 5 septembre 2018**, à 9 heures 05, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 30 août 2018, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

1. INTRODUCTION DU DIRECTEUR

a. **Présentation des membres du Conseil**

Le conseil accueillant trois nouveaux membres en son sein, **M. HOFFMANN** suggère à chacun de se présenter rapidement avant de laisser la parole aux nouvelles personnalités extérieures :

- **Mme Sylvie MALACARNE**, Secrétaire générale de l'entreprise Union des Industries Chimiques (UIC Méditerranée) ;
- **M. Alexandre PATERNE**, étudiant en histoire à l'Université Paul Valéry de Montpellier et engagé au sein de l'association TAUST basée à la Faculté des Sciences ;
- **M. Jacques DIETRICH**, représentant du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) Occitanie.

M. HOFFMANN excuse et présente **M. Jean-Pierre PECOUL**, retraité et ancien membre du Conseil de la Faculté des Sciences, qui n'a pu être présent.

b. **Présentation de l'ordre du jour**

M. HOFFMANN procède au rappel de l'ordre du jour :

- 1- *Introduction du Directeur,*
- 2- *Approbation des PV n° 287, n° 288 et n° 289,*
- 3- *Point Directeurs adjoints et chargés de missions,*
- 4- *Point conventions et projets,*
- 5- *Point sur la Pédagogie - année universitaire 2018-2019 :*
 - a- *Vote des MCC et du règlement des examens Licence et Master,*
 - b- *Vote des SPS,*
 - c- *Vote des REH,*
 - d- *Point LMD5 et arrêté Licence,*
- 6- *Points divers.*

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

M. BOUBY a plusieurs points divers à aborder.

Concernant le 1^{er} point, il en a discuté avec **Mme GAUCERAND** avant le début de la séance : les dossiers présentés en Conseil sont dorénavant mis à disposition sur la plateforme Nuxéo. Il s'étonne que les membres de l'assemblée n'aient pas été avertis de ce changement.

M. BOUBY est surpris qu'il n'existe pas un accès direct depuis le site de la Faculté des Sciences et l'ENT de l'établissement.

Concernant le 2^{ème} point, **M. BOUBY** souligne la densité de l'ordre du jour, comprenant des textes très longs. Il note que « l'Administratif » a pris le dessus : les textes sont bien faits mais, font x pages !

M. BOUBY se demande comment faire pour lire, analyser et valider tous ces documents en une matinée : ce n'est pas normal ! D'autant que sur Nuxéo, la date de mise à disposition des textes n'est pas mentionnée.

M. BOUBY rappelle que des membres du Conseil sont rentrés le lundi 3 septembre 2018 : comment ont-ils fait pour participer à cette séance évoquant des textes importants, sans avoir eu le temps nécessaire pour les analyser ?

Le 3^{ème} point que souhaite aborder **M. BOUBY** est ParcoursSup.

M. BOUBY signale les mouvements de l'an dernier relatifs à l'application et à sa mise en place.

M. BOUBY constate que le 1^{er} point de ce Conseil n'aborde par cette dimension.

M. BOUBY souhaite disposer d'un bilan exhaustif suite à cette mise en place car la lutte contre ParcoursSup n'est pas finie.

M. BOUBY ne comprend pas pourquoi ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour de cette séance.

M. HOFFMANN répond qu'il était prévu de l'aborder en introduction.

M. BOUBY préférerait un débat et savoir ce qu'il s'est passé.

M. BOUBY rappelle qu'il reste 65 000 étudiants français n'ayant pas encore d'affectation. La plupart d'entre eux a été obligé de consulter tous les jours ParcoursSup aux mois de juillet et d'août pour espérer trouver une place.

Selon **M. BOUBY**, s'il n'y a pas une discussion correcte sur le sujet, c'est que la Faculté des Sciences n'en a rien à faire des bacheliers. Il est important d'avoir un discours politique pour savoir ce que deviennent les étudiants n'ayant pas eu de place : combien sont restés sur le carreau à l'échelle de la Faculté des Sciences et de l'Université de Montpellier ? Sont-ils à présent inscrits dans les écoles privées ? A-t-on constaté une augmentation d'inscriptions dans ces établissements ?

M. BOUBY souhaite également aborder la question du budget.

M. BOUBY évoque un courrier rédigé et transmis par la Faculté des Sciences, précisant que les budgets de l'an prochain subiraient une diminution comprise entre 15 et 19%. Deux solutions seront validées par le CoDir de la composante.

M. BOUBY s'étonne que le Conseil n'ait rien à dire à ce sujet !

M. BOUBY aimerait qu'avant d'envoyer un tel courrier, cela puisse être discuté en Assemblée car celle-ci est l'instance décisionnelle, non le Co Dir.

M. BOUBY espère que les membres du Conseil ont pu se rendre à la réunion des nouveaux personnels de l'Université. Lors de cette journée, M. le Président de l'Université de Montpellier a précisé : « *L'Université de Montpellier est l'une des trois universités pilotes dans la distribution des budgets des universités.* ».

M. BOUBY en conclut que pour cette année, le budget qui sera alloué ne sera pas semblable à celui des autres années.

M. BOUBY ajoute que M. le Président avait dit que l'Établissement était fort et discuterait avec le ministère concernant le budget qui lui serait attribué pour l'année prochaine.

M. BOUBY s'interroge : « *Comment est-il possible de savoir qu'il va y avoir une diminution de 15 à 19 % alors que les discussions avec le Ministère n'ont pas commencé et que M. le Président se pavane en clamant que nous aurons plus de moyens que les autres ?* ».

Pour **M. BOUBY**, il s'agit de sujets importants conditionnant le fonctionnement de la Faculté des Sciences. Or via ce courrier de la Direction, les personnels se situant à la base apprennent que certaines personnes se trouvant en haut de la pyramide ont décidé du devenir de notre composante.

M. BOUBY ne trouve cela pas normal !

M. BOUBY n'a pu être présent à l'assemblée générale du Département d'enseignement Chimie, au sein duquel des commissions Ressources Humaines se sont réunies et ont décidé à qui iraient les différents enseignements.

Il a été répété à **M. BOUBY** que **M. HOFFMANN** avait mentionné que cela était normal car il appartient aux Directeurs de Département de décider des services. Cela signifie que le bureau et les personnels des Département ne servent plus à rien.

M. BOUBY rappelle que les Départements sont des communautés devant discuter en leur sein au lieu que certaines personnes prennent des décisions en dehors.

M. BOUBY constate que cela a eu lieu au Département de Chimie mais aussi, en Mathématiques.

M. BOUBY précise qu'il s'agit d'informations qui lui ont été rapportées...

Pour **M. BOUBY**, le discours tenu par **M. HOFFMANN** est hallucinant ! Il n'est pas possible de travailler en communauté si c'est une seule personne qui décide du service des enseignants chercheurs !

M. BOUBY s'interroge : « *Comment, dans le contexte actuel de diminution des heures complémentaires et de l'offre de formation, est-il possible de décider sans concerter les personnes étant sur le terrain ?* ».

M. BOUBY constate que la Direction applique la politique « *macronienne* » en rédigeant des textes bien enrobés, en blablatant pour endormir les gens et en faisant passer, in fine, ce qu'elle veut.

M. HOFFMANN note que **M. BOUBY** évoque un courrier relatif à une note de pré-notification précurseur de la discussion budgétaire 2019, transmis par la Présidence de l'Université de Montpellier et que la Direction a reçu le 27 juillet, dernier de jour avant les congés estivaux.

M. HOFFMANN souligne qu'aucune décision n'a été prise. **M. HOFFMANN** approuve les propos de **M. BOUBY** : c'est le Conseil de la Faculté des Sciences qui détient ce pouvoir, notamment pour les orientations budgétaires. Néanmoins, il faut au préalable analyser cette lettre et en discuter.

M. HOFFMANN explique à **M. BOUBY** qu'il est nécessaire de débiter la discussion et de commencer à proposer des solutions. C'est pourquoi la Direction a initié le débat avec les Directeurs de Département.

M. HOFFMANN précise que la réduction évoquée par **M. BOUBY** n'est pas voulue par la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN indique que ce courrier est une lettre d'information. Il s'agit désormais d'avoir un dialogue pour savoir comment la comprendre.

M. HOFFMANN répète que le Conseil décidera et validera la solution devant être appliquée.

M. HOFFMANN rappelle que les Directeurs de Département gèrent un budget et savent ce qu'il est possible de faire ou non.

M. HOFFMANN informe que le point de départ a été une discussion en CoDir.

M. HOFFMANN ajoute que **M. BOUBY** fait allusion à un courrier qui a été transmis par la Direction aux Directeurs de Département pour les informer de la situation et trouver des solutions à présenter auprès du Conseil.

Cela ne dérange pas **M. HOFFMANN** que cette lettre d'information soit, par la suite, diffusée aux personnels. Néanmoins, il aurait préféré que celle-ci puisse être au préalable analysée et y intégrer des solutions.

M. HOFFMANN insiste : la Direction n'a rien à cacher ! Toutefois, il ne pense pas que cela soit une bonne chose de communiquer ce courrier tel que cela a été fait par dans un département.

Concernant les services d'enseignement, il est évident pour **M. HOFFMANN** que ces derniers puissent être réalisés en accord avec le Directeur et le Bureau du Département d'enseignement. **M. HOFFMANN** n'a pas à interagir alors qu'il ne connaît pas les compétences des enseignants.

M. BOUBY signale à **M. HOFFMANN** que les dérives du Département lui ont été signalées : en qualité de Directeur, il ne peut les soutenir.

M. BOUBY observe que les commissions existent pour réfléchir et formuler des propositions sur lesquelles le Bureau du Département se prononce ensuite. Le Directeur de Département valide les services. Lorsqu'il y a un problème et que la communauté ne peut les mettre en place, c'est, in fine, le Directeur de composante qui doit intervenir.

M. BOUBY explique qu'au sein du Département Chimie, c'est la commission qui a décidé de qui ferait quoi : le Bureau n'a rien validé. Il ne faut pas oublier que derrière, il y a des enseignants chercheurs ainsi que des personnels techniques et administratifs qui font le travail. S'ils sont mis à l'écart de ces discussions, ils se sentiront brimés : ce n'est pas normal.

M. FILHOL, Directeur du Département d'enseignement Chimie, demande un droit de réponse.

M. BOUBY ajoute que cela se passe également au sein du Département Mathématiques.

M. HOFFMANN répond que le Département Mathématiques travaille avec Sensei pour réaliser des prévisions de service.

M. ALFONSIN-RAMIREZ acquiesce.

M. BOUBY rappelle qu'il s'agit de propos qui lui ont été remontés.

Pour **M. BOUBY**, il y a un problème dans la fonction qu'il vient de signaler : il faut impliquer, lors de la phase de réflexion, les personnels faisant le travail.

M. HOFFMANN propose à **M. BOUBY** et **M. FILHOL** de les rencontrer pour trouver une solution.

M. FILHOL sera présent : il entend qu'il y a un dysfonctionnement.

Depuis sa prise de fonction en tant que Directeur de Département, **M. FILHOL** note que tous les changements d'enseignement ont été effectués dans le cadre de l'appel d'offres.

M. BOUBY donne un exemple de dysfonctionnement au sein de son Département : les responsables des salles de travaux pratiques ont changé, ce dont le technicien n'a pas été informé à son retour de congé. La seule chose qu'a dû faire ce technicien est de fermer sa bouche.

M. FILHOL s'étonne que celui-ci n'ait pas reçu l'appel d'offre qui a été faite sur ses salles.

Pour **M. FILHOL**, il faut arrêter de raconter n'importe quoi !

Une discussion s'engage entre **M. BOUBY** et **M. FILHOL**.

M. HOFFMANN demande le silence et suggère de passer au point suivant.

c. Parcoursup

M. HOFFMANN ne possède pas de données issues du Rectorat et demande à **M. RESPAUT**, Vice-Président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire de réaliser un point sur Parcoursup.

M. RESPAUT informe qu'à l'heure actuelle, au niveau de la commission d'appel, 230 étudiants ont fait une saisine. Une prochaine commission se tiendra vendredi 7 septembre 2018.

M. RESPAUT précise que les cas sont traités au fur et à mesure, en fonction des demandes de chacun des candidats. La commission essaie de répondre du mieux qu'elle le peut.

À partir du 5 septembre, **M. RESPAUT** signale que la catégorie d'étudiants ayant eu des réponses positives mais les ayant mis en attente en espérant avoir d'autres réponses sur leurs vœux devront se décider par rapport à ce processus d'attente.

M. RESPAUT ajoute qu'un déblocage va donc s'opérer. Toute demande faite auprès de l'Université de Montpellier est transmise aux différents Directeurs de composante pour voir s'il existe des possibilités d'accueil dans de bonnes conditions.

M. RESPAUT indique qu'un dialogue s'opère toujours avec les Directeurs de composante.

M. HOFFMANN remercie **M. RESPAUT** pour ces informations.

M. HOFFMANN demande à **Mme DEGOLS** de faire un point sur les inscriptions administratives en cours.

Mme DEGOLS donne les informations de Parcoursup :

- pour le « portail Monod » : 660 candidats ont été appelés ; 603 ont accepté la proposition sans attente et 54 étudiants devront se décider. Cela libèrera très certainement des places pour ceux qui sont encore en liste d'attente. S'il reste des places libres, le portail Monod va s'ouvrir en procédure complémentaire : à cet effet, les étudiants encore en attente d'une formation pourront candidater pour l'intégrer.

- pour le « *portail Curie* » : 364 candidats ont été appelés ; 336 ont accepté la proposition sans attente et 38 étudiants devront se positionner. Ce portail a déjà ouvert des procédures complémentaires.

Concernant les Inscriptions Administratives - IA -, **Mme DEGOLS** apporte les éléments suivants :

- pour le « *portail Monod* », sur les 603 étudiants ayant accepté la proposition sans attente, 460 sont inscrits à la date du 4 septembre 2018

- pour le *portail Curie* sur les 336 étudiants ayant accepté la proposition sans attente, 268 sont inscrits à la date du 4 septembre 2018

Mme DEGOLS ajoute qu'un grand nombre d'étudiants ont pris des rendez-vous pour s'inscrire, sachant que les IA fermeront le 10 septembre prochain.

Mme DEGOLS conclut qu'il est difficile de prendre des décisions : il faut attendre de voir si tous les étudiants qui avaient acceptés de s'inscrire sur les portails Monod et Curie viendront de manière effective.

Mme FRERE demande si les étudiants refusés ont pu se voir proposer des places.

Mme DEGOLS rappelle qu'il n'est pas possible de refuser des étudiants sur les formations non sélectives : il n'y a que des « *oui* » ou des « *oui si* ».

Mme FRERE s'interroge sur ce qu'il sera proposé aux étudiants en attente sur Parcoursup.

Mme DEGOLS pense que des places vont encore se libérer : il est possible que la Faculté puisse accueillir les quelques étudiants en attente.

Mme LEREDDE demande si les chiffres présentés par **Mme DEGOLS** peuvent être communiqués à l'assemblée.

Mme DEGOLS précise qu'ils sont en ligne sur l'ENT et que les données sont régulièrement mises à jour.

Mme LEREDDE attend un retour de la part du Rectorat concernant les étudiants n'ayant aucune proposition ou choix et que le Rectorat doit placer.

Mme DEGOLS explique que l'Université de Montpellier a demandé à la Faculté des Sciences d'accueillir 4 étudiants qui étaient passés devant la commission évoquée par **M. RESPAUT**.

Pour **M. BOUBY**, le compte rendu de **Mme DEGOLS** et **M. RESPAUT** n'est pas satisfaisant ! Actuellement, il y a 230 étudiants qui ont été auditionnés par la commission académique. Tout cela ne dit rien par rapport à Parcoursup !

M. BOUBY s'interroge sur le nombre d'étudiants qui se sont désinscrits de Parcoursup, qui ne l'ont plus renseigné ou en ont été enlevés.

M. BOUBY prend l'exemple de bacheliers qui sont partis en vacances et n'ont pas pu consulter la plateforme tous les matins, et qui, écœurés par le système, sont partis s'inscrire dans des écoles privées. Quel volume représentent-ils ?

Pour **M. BOUBY**, il est trop facile de donner des chiffres qui ne veulent rien dire, sans réellement savoir ce qu'il en est.

M. BOUBY se demande: «*Comment se fait-il qu'à la Faculté des Sciences, en tenant compte de la diminution de la capacité d'accueil par rapport à l'an dernier, il y ait si peu d'étudiants en attente ? Cela est d'autant plus étrange que nous sommes en plein pic des naissances de l'an 2000 dans la région : pourquoi nous cache-t-on les chiffres ?*»

M. BOUBY rappelle que la mission de la Faculté des Sciences est d'accueillir tous les bacheliers. Cela ne dérange visiblement personne de diminuer les capacités d'accueil pour entrer dans les clous ! En revanche, on se fiche des bacheliers : personne ne se demande où ils sont passés, ni combien ça leur coûte ? Comment ceux habitant loin de chez leurs parents vont chercher un logement et pouvoir s'installer correctement afin de suivre leurs études ?

M. BOUBY en conclut que la Faculté des Sciences et l'établissement se moquent de tout cela.

M. RESPAUT n'approuve pas les propos de **M. BOUBY**.

M. BOUBY sollicite plus de chiffres !

M. RESPAUT explique que les 236 saisines concernent l'Académie, non la seule Faculté des Sciences.

M. BOUBY s'étonne que **M. RESPAUT** ne soit pas surpris de ce si petit chiffre pour toute une académie.

M. RESPAUT informe que plusieurs dossiers ont été actuellement déposés au niveau de l'Université.

M. RESPAUT prend l'exemple des portails Monod et Curie de la composante. Les étudiants ayant présenté un dossier pour la Faculté des Sciences de Montpellier ont été appelés, tout comme à la Faculté de Droit. Et à l'heure actuelle, si l'on se base sur les capacités d'accueil qui ont été votées, 100 étudiants de plus peuvent être accueillis.

M. RESPAUT explique que dans cette discipline, cela signifie que le quota n'a pas été complété : autrement dit, les étudiants n'ont pas été refusés, ils n'ont pas souhaité rejoindre l'Université de Montpellier.

M. BOUBY ne comprend pas pourquoi **M. RESPAUT** ne s'est pas posé la question de la cohérence entre Parcoursup et l'augmentation du nombre d'étudiants. Il ne faut pas s'arrêter à un niveau aussi simple mais regarder sur l'académie !

M. HOFFMANN note que **M. BOUBY** demande le bilan d'un processus en cours. Or il est difficile de procéder à une analyse précise tant que la plateforme Parcoursup n'est pas fermée.

M. HOFFMANN ajoute qu'il faut savoir où sont passés les étudiants qui ne se sont pas inscrits à l'Université. Toutefois, il est difficile, à ce jour, d'avoir des réponses aux questions de **M. BOUBY**.

M. BOUBY rappelle que Parcoursup est un système informatique : il est possible de disposer de tous les renseignements qu'il demande.

M. BOUBY s'étonne que **M. HOFFMANN** ne se soit pas posé la question : « *Pourquoi les chiffres remontés sont-ils truqués ?* ».

M. BOUBY insiste : la mission de l'Université est d'accueillir tous les étudiants.

M. MARIN demande à **M. BOUBY** s'il ne croit pas que la Direction ne discute pas de Parcoursup ? Bien sûr que si ! **M. BOUBY** n'est pas le seul à l'interroger sur tout cela !

M. BOUBY se demande où sont les chiffres et pourquoi la Faculté ne dispose pas des réponses à ses questions ?

M. MARIN ne croit pas que la composante va appeler tous les étudiants qui ne se sont pas inscrits pour savoir ce qu'ils sont devenus...

M. BOUBY insiste : « *Pourquoi l'UFR n'a pas de réponse ?* ».

M. MARIN répond que personne n'a les réponses : même le ministère qui a mis en place ce système complexe ne les a pas !

M. MARIN constate que **M. HOFFMANN** donne la parole à l'assemblée sur ce point et que **M. BOUBY** monopolise la parole. Il lui demande comment il est possible d'avoir un débat alors que l'auditoire ne peut avoir une discussion sereine.

M. MARIN confirme que le Conseil est bien le lieu où il est possible d'avoir un dialogue sur Parcoursup : **M. HOFFMANN** avait bien prévu de faire un point à ce sujet.

M. MARIN suggère à **M. BOUBY** de bien vouloir considérer que chacun a un avis et puisse l'exprimer.

M. MARIN aurait aimé avoir le même discours que **M. BOUBY** mais, sur un format plus lissé.

M. MARIN explique que la Direction parle en CoDir et en réunion des étudiants qui sont en attente ou sont sortis de Parcoursup ainsi que de leur devenir. Où sont-ils passés ? Peut-être dans des écoles privées ... **M. BOUBY** n'est pas le seul à s'interroger sur tous ces points.

M. BOUBY s'étonne que **M. HOFFMANN** n'en parle pas en Conseil.

M. MARIN lui rétorque que M. le Directeur allait en parler dans le 1^{er} point mais qu'il ne lui a pas laissé le temps !

M. HOFFMANN confirme que la Direction et le Conseil se posent les questions que **M. BOUBY** a soulevées mais à ce jour, ni **M. RESPAUT**, ni la Direction de la Faculté des Sciences ne disposent des éléments de réponse.

M. HOFFMANN ajoute qu'à la fin du processus, un bilan sera réalisé car la Direction et la Présidence posséderont plus d'informations.

M. BOUBY pense que **M. HOFFMANN** ne saura toujours pas où sont passés les étudiants qui ne se sont pas inscrits, ce qui est anormal !

Pour **M. BOUBY**, si **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, ne peut demander cela à la Présidence de l'Université de Montpellier ni au Rectorat...

M. HOFFMANN rappelle que **M. RESPAUT** est présent en Conseil d'UFR et il ne peut apporter que les précisions qu'il possède.

Pour **M. BOUBY**, **M. RESPAUT** n'est pas la bonne personne : il a monté l'ESPE et participé à toutes ces réformes !

M. RESPAUT s'étonne des propos de **M. BOUBY**, notamment sur l'ESPE.

M. HOFFMANN demande le calme !

M. HOFFMANN indique qu'un point sur Parcoursup sera fait dans un prochain Conseil et suggère de passer au point suivant.

d. Calendrier des Conseils de la Faculté

M. HOFFMANN présente le calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier.

	Date du Bureau	Date du Conseil
Conseil n°289	mardi 28 août 2018	mercredi 5 septembre 2018
Conseil n°290	mardi 26 septembre 2018	mercredi 3 octobre 2018
Conseil n°291	mardi 31 octobre 2018	mercredi 7 novembre 2018
Conseil n°292	mardi 28 novembre 2018	mercredi 5 décembre 2018

M. HOFFMANN précise qu'il est possible que se tienne prochainement un Conseil extraordinaire, dont l'ordre du jour principal portera sur le budget.

e. Prochain Conseil - Mercredi 3 octobre 2018

M. HOFFMANN indique à l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 3 octobre 2018, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Introduction du Directeur,
- 2- Discussion sur le budget 2019,
- 3- Point sur les profils de postes enseignants-chercheurs,
- 4- Questions diverses.

M. HOFFMANN souligne qu'il est possible de le contacter si un membre du Conseil souhaite apporter un nouveau point à l'ordre du jour.

2. APPROBATION DES PV N° 287, N° 288 ET N° 289

M. HOFFMANN rappelle que les procès-verbaux sont mis à disposition des conseillers sur Nuxéo.

M. HOFFMANN espère que les conseillers ont pu consulter les n° 287 - Conseil du 16 mai 2018 -, n° 288 - Conseil du 6 juin 2018 - et n° 289 - Conseil du 4 juillet 2018 - mis à leur disposition sur la plateforme.

M. HOFFMANN remercie très chaleureusement **Mme GAUCERAND** pour la rédaction de ces trois procès-verbaux.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ces derniers.

Mme DE SAPORTA constate, sur le PV du 16 mars, avoir été notée présente alors qu'elle était représentée par **Mme FORET**.

Mme GAUCERAND prend en note la remarque de **Mme DE SAPORTA** et procédera à la modification du PV n° 287.

M. HOFFMANN interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU indique que celui-ci est actuellement atteint.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** propose de valider le Procès-Verbal n° 287 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 16 mai 2018.

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 30

Le PV n° 287 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 16 mai 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN constate que l'assemblée n'a pas de remarques relatives au PV n° 288.

M. HOFFMANN fait procéder à la validation du Procès-Verbal n° 288 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 6 juin 2018.

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 30

Le PV n° 288 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 6 juin 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN suggère de valider le Procès-Verbal n° 289 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 4 juillet 2018.

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 30

Le PV n° 289 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 4 juillet 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ces votes favorables et suggère de passer au point suivant.

M. BOUBY remercie **Mme GAUCERAND** pour la rédaction des procès-verbaux de ce Conseil d'UFR.

M. BOUBY informe qu'il ne se présentera plus à ce Conseil. Il invite les membres de l'assemblée à faire leur travail et leur souhaite d'être heureux dans ce qu'ils font.

M. BOUBY n'est pas venu travailler à l'Université pour « ça ».

M. BOUBY précise que l'auditoire va très certainement discuter des ressources propres. Lui vient du privé et sait ce que cela implique, contrairement à la plupart des membres présents qui ont toujours été fonctionnaires.

M. BOUBY approuve les derniers propos de **M. MARIN**. Il s'énerve et a conscience qu'il parle trop mais si les gens prenaient la parole pour dire comment le système évolue vraiment et où l'on va... On verra dans quelques années ce que seront devenus les maîtres de conférences, les étudiants, la recherche fondamentale et où en sera notre pays.

M. BOUBY craint que la France devienne un pays sous-développé car l'éducation est limitée.

M. BOUBY ne souhaite pas participer à cela, c'est pour cela qu'il quitte ce Conseil.

M. HOFFMANN propose de passer au point suivant.

3. POINT DIRECTEURS ADJOINTS ET CHARGÉS DE MISSIONS

f. Les nouveaux Directeurs adjoints

M. HOFFMANN indique que les fiches de mission des nouveaux Directeurs adjoints ont été mises à disposition de l'assemblée sur Nuxéo.

M. HOFFMANN rappelle les missions des nouveaux Directeurs adjoints :

- **M. Ahmed Adam ALI** sera chargé de trouver des ressources propres pour la composante via la création de DU, les relations avec les entreprises, la taxe d'apprentissage, la formation continue, les réflexions relatives à la mise en place du LMD5. Cela permettra de développer les financements supplémentaires qui, actuellement, n'existent pas ou sont très faibles au sein de la Faculté des Sciences.

- La mission de **M. Jean-Michel MARIN** sera d'assurer la relation entre la Faculté des Sciences de Montpellier et la Recherche « au sens large » - MUSE, appels à projets PIA3, interactions avec les laboratoires pour la restructuration du LMD5 -. Il est important que la Faculté des Sciences soit en lien avec le monde scientifique et celui de la recherche.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des commentaires ou remarques concernant ces 2 fiches de poste.

Le Conseil valide la nomination de **M. ALI** et **M. MARIN** en tant que Directeurs adjoints de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN souhaite que **M. ALI** et **M. MARIN** ne cumulent pas leur mandat au sein du Conseil à celui de Directeur adjoint. Aussi, ils pourront intégrer pleinement l'équipe de direction.

M. HOFFMANN ajoute qu'ils pourront toujours assister au Conseil et s'exprimer comme il le souhaite en qualité de Directeurs adjoints, au même titre que **Mme DEGOLS**, **Mme ROLLAND**, **M. BRETAGNON** et **M. LEMOIGNO**.

g. Les Chargés de mission

M. HOFFMANN informe que les lettres de mission de chacun des chargés de mission sont disponibles sur Nuxéo.

M. HOFFMANN les présente:

- **M. Emilien AZÉMA**, Chargé de mission Relations Internationales,
- **M. Jérôme CASTELLON**, Chargé de mission Évaluation des enseignements,
- **Mme Pascale GALL-BORRUT**, Chargée de mission Conventions,
- **M. Bernard GODELLE**, Chargé de mission Innovations pédagogiques,

- **Mme Sylvie HURTREZ** et **M. Arnaud VIRAZEL**, Chargés de mission Coordination planning,
- **M. Michel LECLERE**, Chargé de mission Systèmes informations,
- **M. Jean-Yves LE GUENNEC**, Chargé de mission communication et Handicap,
- **Mme Ilana MECHALY** et **M. Sylvain BARTOLAMI**, Chargés de mission Coordination des L1,
- **M. Marc ROLLAND**, Chargé de mission Numérique,
- **M. Bruno TOURAINE**, Chargé de mission Coordination Recherche.

—
M. HOFFMANN précise qu'il y aura également un nouveau chargé de mission Étudiants. En attendant, **M. DUCHEMIN** conserve sa fonction.

M. HOFFMANN rappelle que le chargé de mission Étudiant doit être un étudiant élu au sein du Conseil de la Faculté des Sciences. Aussi il invite les représentants de cette communauté à lui communiquer le nom d'une personne qui prendra en charge cette fonction.

Mme FRERE demande la deadline pour émettre une proposition.

M. HOFFMANN répond qu'il serait opportun de l'effectuer avant la séance du 3 octobre pour qu'il puisse présenter cette personne aux membres du Conseil et que celle-ci puisse commencer à travailler sur le Festisciences se déroulant le 22 novembre prochain.

Mme LEREDDE rebondit sur Prose : elle souhaite beaucoup de courage aux chargés de mission évaluation des enseignements coordination planning qui vont travailler sur cette application.

Mme LEREDDE entend beaucoup dire - et elle partage cette remarque - qu'il y a très peu d'informations sur Prose. Les gens ne savent ni ce qu'il faut remplir, ni quand. Cette application impose une rigidité énorme et se complexifie avec les parcours professionnalisants, comprenant des intervenants extérieurs.

Mme LEREDDE comprend qu'il y ait des cadrages mis en place pour surveiller les heures, notamment pour des raisons financières, mais le souci est que cette application impose aux enseignants une grande rigidité.

Mme LEREDDE prend l'exemple d'une personne malade un jour : comment doit-il faire ?

Mme LEREDDE demande à ce que des informations claires soient données pour que les enseignants n'aient plus cette impression de naviguer à vue.

M. HOFFMANN explique qu'il n'y a pas d'obligation de renseigner l'application pour les intervenants extérieurs. L'essentiel est que les personnes réalisent un prévisionnel. Au fur et à mesure, le service travaillera sur Prose pour que les intervenants extérieurs soient inscrits dans la base de données.

M. HOFFMANN confirme que cet outil amène une certaine rigidité mais cela permet de travailler sur un prévisionnel pour les enseignants, ce qui est plus compliqué avec les vacataires.

Pour **M. HOFFMANN**, le fonctionnement du service Planning va certainement être revu car avec Prose, il développera un aspect Ressources Humaines.

M. HOFFMANN rappelle que nous ne sommes que dans l'année de mise en place du logiciel : certaines choses seront très certainement à corriger.

M. HOFFMANN constate qu'il est positif de disposer d'une vision d'ensemble sur les emplois du temps et l'ensemble des formations de la composante car cela n'existait pas auparavant.

M. HOFFMANN insiste : Prose doit pénaliser le moins possible le fonctionnement des formations, notamment celui des masters qui sont les plus impactés par cet outil.

M. HOFFMANN excuse **Mme HURTREZ** et **M. VIRAZEL** qui n'ont pu se libérer ce jour. Toutefois, ces derniers réaliseront un bilan sur l'application.

M. HOFFMANN signale que les chargés de mission Évaluation des enseignements Coordination planning accompagnent le service planning dans la saisie des emplois du temps.

M. HOFFMANN confirme les propos de **Mme LEREDDE** : il convient de communiquer largement sur cet outil.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** demande à l'assemblée si elle valide l'ensemble des missions qu'il vient de présenter.

Le Conseil valide les Chargés de missions. **M. HOFFMANN** remercie l'auditoire et suggère de passer au point suivant.

4. POINT CONVENTIONS ET PROJETS

M. HOFFMANN informe que le 1^{er} point abordé concerne les conventions.

h. Vote de conventions

M. HOFFMANN indique que trois conventions de partenariat seront présentées au Conseil.

- CPGE Lycée JOLIOT CURIE de Sète

M. HOFFMANN rappelle que lors de la séance de juin dernier, le Conseil avait demandé à supprimer une phrase relative à la réciprocité des enseignements. La correction a donc été effectuée et la convention est proposée à nouveau au vote de l'assemblée.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote de la convention de partenariat entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Lycée Joliot Curie à Sète.

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 1

Favorable : 30

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

M. HOFFMANN précise que la convention avec Mayotte initialement prévue au vote de l'assemblée a été supprimée de l'ordre du jour car il y avait un problème avec cette dernière. Suite à la demande de la DFE de l'établissement, le texte doit être modifié et sera présenté ultérieurement au Conseil.

- Conventions Internationales

M. HOFFMANN indique qu'il y a deux conventions internationales à voter :

- La première est la convention *SFERE - Société Française d'Exportation des Ressources Éducatives* - comprenant quatre conventions individuelles relatives à l'accueil d'étudiants Paraguayens dans le cadre du programme SFERE. Celui-ci accorde à l'établissement d'accueil une enveloppe pour financer les coûts de formation : cette dernière s'élève à 3 000 € par an et par étudiant

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et la Société Française d'Exportation des Ressources Éducatives - SFERE - .

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 30

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Pour **M. HOFFMANN**, c'est une bonne chose d'accueillir ces étudiants venant du Paraguay.

- la deuxième convention concerne un partenariat avec *l'Université de Sfax* en Tunisie. Celle-ci concerne particulièrement le Département d'enseignement EEA de la Faculté des Sciences.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** fait procéder vote de la convention de partenariat entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et l'Université Sfax en Tunisie - .

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 30

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

i. Présentation des projets Take-off- Muse

M. HOFFMANN invite **M. MARIN**, Directeur adjoint en charge des relations Faculté des Sciences – Recherche à réaliser un bilan sur les projets Take Off de Muse.

M. HOFFMANN explique que plusieurs projets ont été déposés par des enseignants-chercheurs. Le Directeur de la composante les a validés avant que ces derniers ne soient transmis à Muse. Sur les 12 déposés, seulement 7 ont été retenus.

M. HOFFMANN précise que la gestion comptable n'a pas été incluse dans le financement de Muse : celle-ci restera donc à la charge de la composante.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. MARIN**.

M. MARIN confirme les propos de **M. HOFFMANN** : 12 projets ont été déposés, 7 ont été retenus par Muse. La Faculté des Sciences intervient uniquement pour valider et reconnaître que le projet a été transmis. Elle n'est pas intervenue dans la construction de ces derniers.

M. MARIN signale que l'appel à projet a circulé via la Faculté des Sciences, à laquelle il n'appartenait pas à l'époque. Les projets ont ensuite été transmis à Muse, qui en a sélectionné 7.

M. MARIN indique que le rôle qui lui a été attribué est de faire en sorte que les futurs appels à projet de ce type soient mieux coordonnés. La Faculté des Sciences a été impliquée dans certains des montages de ces projets mais cela pourra être fait, à l'avenir, de manière plus efficace. Il y veillera.

M. MARIN souligne que cet appel à projet est composé de 4 volets :

- Volet A : l'argent est destiné aux projets pédagogiques innovants,
- Volet B pour les ressources numériques et pédagogiques,
- Volet C pour la création ou développement de laboratoires d'innovation pédagogiques,
- Volet D pour l'internationalisation des formations.

M. MARIN rappelle que les projets retenus ont été mis à disposition du Conseil sur Nuxéo.

M. MARIN ajoute que Muse a retenu 3 projets de la Faculté des Sciences pour le volet A.

M. MARIN évoque le 1^{er} projet relatif à la Biologie intégrative : celui-ci a été porté par *Mme Patricia CUCCHI* et *M. Bernard GODELLE*. L'objet de ce dernier est d'expérimenter de nouvelles innovations pédagogiques, visant à mieux accompagner les étudiants entrant à l'Université. Le montant de ce projet est de 10 000 euros et a été obtenu. Ce projet concerne en particulier les étudiants entrant en 1^{ère} année de Licence au sein du Département d'enseignement Biologie Écologie de la Faculté des Sciences.

M. MARIN informe que le 2^{ème} projet a été déposé par *M. Christian JORGENSEN*. L'ambition du programme pédagogique BioChem-Santé est de proposer un parcours interdisciplinaire au niveau du Master qui sera construit par l'étudiant lui-même en fonction de son projet professionnel. Le montant attribué est d'environ 10 000 euros et correspond à l'animation et l'aide aux étudiants pour construire ce

parcours, mettre en place des séminaires autour de leur personnalisation... L'objectif est d'inciter les étudiants des communautés d'Écologie santé à disposer de parcours correspondant à leur projet professionnel.

M. MARIN présente le 3^{ème} projet de ce volet A : celui-ci est porté par *M. Nicolas SABY* et s'appelle CESPROMA - Centre de Soutien de Proximité en Mathématiques -. Il s'adresse aux étudiants qui auraient des difficultés dans cette matière. Ce projet correspond à sa mission au sein du DESCIRE, c'est-à-dire d'aider à la pédagogie et d'apporter un soutien aux étudiants en difficulté. Pour ce centre de soutien, Muse a alloué un montant d'environ 10 000 euros qui permettra de financer des heures à des personnels qui effectueront un soutien auprès des étudiants et procéderont à une animation.

Concernant le volet B, **M. MARIN** explique que *M. Stéphane BODIN* a proposé un projet de création de documents numériques et de vidéos pédagogiques des approches de microscopie appliquées à la biologie cellulaire. Le projet est de réaliser ces supports pour les étudiants afin de mieux comprendre le fonctionnement en Biologie cellulaire, notamment dans certains champs de microscopie appliqués. 5 000 euros ont été obtenus pour le montage de ces vidéos à destination des étudiants.

Pour le volet C, **M. MARIN** se tourne vers *M. Frédéric GUEYDAN* concernant le projet « *Géo-sciences eau learning lab* » : celui-ci a obtenu un montant de 75 000 € pour faire entrer certaines formations dans l'ère du numérique. Beaucoup de matériel devra être acheté en conséquence.

M. MARIN indique que deux projets concernent le volet D. Le premier intitulé « *EUR biologie-écologie* » est porté par *M. Arnaud MARTIN* du Département BE. Celui-ci permettra de développer une série de trois UE de 2,5 ECTS chacune en écologie appliquée et fondamentale. Le but est de réaliser un effet de levier. La communauté Biologie Écologie veut répondre au nouvel appel de l'EUR rapidement : pour cela, elle veut monter ces 3 UE qui lui permettront de se préparer à cet appel. Elle a obtenu une enveloppe d'un montant de 10 000 euros de la part de Muse.

M. MARIN précise que ce montage d'EUR se fera en collaboration avec la Direction de la Faculté des Sciences : cela correspond à sa mission.

M. MARIN s'engage devant les membres du Conseil à ce que la Faculté des Sciences soit impliquée : la composante ne veut pas que des projets EUR, dits d'excellences, soient montés au détriment des formations existantes.

M. MARIN est particulièrement vigilant vis-à-vis de cela. La Direction luttera contre tout ce qui sera monté au détriment des formations existantes !

Concernant le dernier projet du volet D « *Biohealth Master* », **M. MARIN** souligne qu'il est proposé par *M. Stefan MATECKI*. La communauté de biologie santé a le désir d'effectuer certaines formations en anglais. Pour cela, environ 30 000 euros ont été obtenus via le projet e-Site Muse pour former les enseignants à l'anglais.

M. MARIN observe que près de 50% des projets proposés ont été retenus.

M. FILHOL demande si la date du prochain appel d'offre de Muse est connue.

M. MARIN lui répond négativement. Ces derniers arrivent rapidement avec des deadlines très courtes.

Pour **M. MARIN**, il est évident que Muse veut se montrer innovante dans le domaine de la pédagogie mais ce n'est pas uniquement dans ces disciplines puisque il y a des projets comme le CESPROMA qui n'entrent pas directement dans les sujets « Nourrir, soigner, protéger » portés par Muse.

M. MARIN constate qu'il y a, via ces appels à projet Muse, un moyen d'obtenir des ressources financières pour des procédés innovants, en dehors des champs disciplinaires de Muse.

M. MARIN se retourne vers **M. RESPAUT** pour que ce dernier complète ses propos.

M. RESPAUT suit ce projet en tant que responsable de la formation pour Muse. Le prochain appel devrait arriver début novembre 2018. Les propos de **M. HOFFMANN** et de **M. MARIN** vont prendre toute leur réalité car il sera demandé pour chacun des projets la manière dont ils s'intègrent à la stratégie de la composante. Lors du 1^{er} appel, il était apparu que beaucoup étaient personnels. Désormais, Muse entre dans une phase de construction, de stabilisation et voudrait savoir exactement, au sein de chacune des composantes, comment se perçoit la stratégie de l'innovation pédagogique.

M. RESPAUT ajoute que Muse fera en sorte de mettre en place des dispositifs coordonnés.

Pour **M. RESPAUT**, avoir un suivi pris en charge par **M. MARIN** est un signal extrêmement positif.

M. RESPAUT explique qu'il y aura à nouveau quatre niveaux d'appels à projet. Le lien « Nourrir, soigner, protéger » est central au niveau de Muse mais il souhaite élargir au maximum les projets. Muse est aussi créé pour la communauté universitaire : il est important qu'elle soit là pour faire en sorte que les disciplines connexes ou annexes puissent se rapprocher et s'intégrer au sein de Muse.

M. RESPAUT précise que cela est recherché et apprécié par le jury pour construire une communauté la plus large possible.

M. RESPAUT insiste : un nouvel appel devrait être lancé en novembre. La même évolution devrait se mettre en place par rapport aux dates.

M. RESPAUT signale que l'ensemble des projets déposés ont été analysés par des experts extérieurs à l'Université de Montpellier et reconnus à l'échelle nationale voire internationale, eu égard à leurs capacités sur les projets pédagogiques innovants. Les réponses qui ont été données étaient donc externes à l'Université.

M. RESPAUT ajoute que l'Établissement est allé chercher des compétences extérieures pour être certaine que les résultats finaux ne fassent pas l'objet de trop de discussions. Certains ont été déçus de ne pas avoir été retenus mais cela tient à une expertise extérieure.

M. RESPAUT rappelle que Muse regroupe l'Université de Montpellier mais aussi l'École des Mines d'Alès, Montpellier SupAgro, l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier : tous ces établissements sont impliqués par rapport à ces appels à projet.

M. HOFFMANN remercie **M. RESPAUT** pour ces précisions.

M. HOFFMANN précise que la Direction de la Faculté a rencontré tous les porteurs d'EUR lors du PIA3 afin de leur expliquer que la Faculté des Sciences pouvait répondre aux appels à projets EUR mais qu'il ne fallait pas que cela nuise aux formations existantes. Il y aura une certaine tolérance mais la Direction restera très attentive.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au 5^{ème} point.

5. POINT SUR LA PÉDAGOGIE - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019

a. **Vote des MCC - Modalités de Contrôle et des Connaissances - et du règlement des examens Licence et Master**

M. HOFFMANN informe que le 1^{er} point qui sera abordé portera sur les **Modalités de Contrôle et des Connaissances** : UE, examens finaux, contrôles continus...

M. HOFFMANN note que l'extraction présentée lors de cette séance n'a pu être réalisée que très tard dans la nuit. Il est très difficile de voter un document mis à disposition si tardivement.

M. HOFFMANN constate qu'il n'y a pas de grands changements par rapport à l'an dernier. Toutefois, ce support aurait déjà dû être voté, en principe en amont de la campagne des inscriptions administratives. En effet ; les étudiants doivent connaître, dès leur inscription, les conditions sur lesquels ils seront notés.

M. HOFFMANN rappelle que les MCC ont été ouverts sur un logiciel courant juin 2018 : les enseignants avaient jusqu'en juillet 2018 pour procéder aux modifications. Ensuite, il y a eu des problèmes d'extraction de données...

M. HOFFMANN précise que les documents sont mis à disposition sur Nuxéo.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle est d'accord pour pratiquer un vote de confiance, tout en sachant que s'il y a de gros problèmes sur une UE, il sera possible de le signaler aux Directrices adjointes en charge des Licences et Masters. Le Conseil en sera informé et les modifications seront réalisées.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme DEGOLS** et **Mme ROLLAND** pour présenter les MCC Licences et Masters.

Mme ROLLAND signale que des UE ont été créées en master : il a donc du fallu élaborer de nouveaux codes Apogée et de nouvelles MCC en conséquence.

M. HOFFMANN ajoute que les responsables des UE ont communiqué les MCC de leurs formations. En master, il y a plus de 3000 UE, ce qui explique la lourdeur des tableaux des MCC.

M. HOFFMANN demande si le Conseil est d'accord pour procéder à un vote de confiance.

L'assemblée valide mais souhaite que le document soit projeté avant de passer au vote.

M. HOFFMANN montre à l'écran les MCC Licences et Masters et précise que ce document sera mis à disposition sur le site de la Faculté des Sciences pour que les étudiants et les enseignants y aient accès.

M. HOFFMANN propose de passer au vote de confiance des Modalités de Contrôle et des Connaissances - MCC - pour l'année universitaire 2018-2019.

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 1

Favorable : 28

Les Modalités de Contrôle et des Connaissances recueillent un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote favorable.

M. HOFFMANN suggère de passer au point relatif au **règlement des examens Licences et Masters** pour l'année universitaire 2018-2019.

M. HOFFMANN indique que ce dernier correspond à celui de l'an dernier avec une seule modification : la suppression de la renonciation. Cette procédure avait mis en difficulté des étudiants en Master 2 les années précédentes, qui n'avaient pu obtenir leur diplôme lors de la 1^{ère} session et se sont vu refuser leur financement en thèse.

Mme DEGOLS ajoute qu'un point sur les absences justifiées a également été ajouté.

M. HOFFMANN précise que les étudiants ayant eu une absence justifiée ne doivent pas être pénalisés.

Pour **M. ALI**, le retrait de la renonciation est une très bonne chose.

Mme BERARD s'interroge : « Si un étudiant a acquis un module par compensation, a-t-il le droit de le repasser ? »

M. HOFFMANN répond qu'avec la renonciation cela était possible, désormais il ne le pourra plus.

M. HOFFMANN ajoute que l'arrêté licence va amener des modifications pour le LMD5: celui-ci étant disponible sur l'ENT.

M. BOUDET reprend les propos de **M. HOFFMANN** : la renonciation aurait posé des problèmes pour le financement de thèse d'étudiants.

Pour **M. BOUDET**, cela n'a rien à voir avec la renonciation mais avec le fait que les personnes attribuant les thèses pensent que ces personnes ne méritent pas ce financement. Si un étudiant n'arrive pas à valider le 1^{er} semestre de son M2 à la 1^{ère} session, il n'est pas, digne, d'après eux, de disposer d'une aide pour sa thèse.

Pour **M. BOUDET**, c'est une injustice qui est liée au fait que certains estiment que des choses ont plus de valeurs que d'autres !

M. BOUDET ne pense pas qu'enlever la renonciation soit une bonne solution.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du règlement des examens Licences et Masters pour l'année universitaire 2018-2019.

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 8

Défavorable : 1

Favorable : 23

Le règlement des examens Licences et Masters recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

b. Vote des Suivis des Projets et de Stages (SPS)

M. HOFFMANN rappelle que lors de la séance au mois de mai dernier, le cadrage des SPS avait été présenté. Le document comportait une erreur, le Conseil avait donc souhaité faire procéder aux modifications avant de valider le cadrage. Le document a été mis à jour.

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit d'un cadrage global sur les SPS.

M. ALI reconnaît l'excellent travail réalisé par **Mme ROLLAND**.

M. ALI explique que des Départements d'enseignement utilisent ce document, notamment le Département Biologie Écologie car l'approche par SPS y est centrale.

M. ALI indique qu'il a eu des remontées au niveau de son Département. Ces dernières soulignent la difficulté à fédérer l'ensemble du Département. Il y a des interrogations fortes. **M. ALI** est obligé d'en faire part au Conseil même si il y a eu des échanges avec **Mme ROLLAND**.

M. ALI observe que les choses ne sont, à l'heure actuelle, pas complètement figées et que certains enseignants demandent à ce qu'il y ait de nouvelles discussions à ce sujet.

M. ALI comprend qu'il faille prendre une décision sur les SPS mais avoue que les choses ne sont pas encore claires au niveau de son Département.

M. HOFFMANN rassure **M. ALI** : la discussion continue. Le document présenté est un premier cadrage, il est amené à être modifié au fil des ans.

M. HOFFMANN explique à **M. ALI** que l'approche par projets n'est pas liée aux SPS.

M. HOFFMANN informe qu'un groupe de travail a été créé pour travailler sur ce dossier, auquel ont participé **M. BRETIGNON**, **Mme DEGOLS**, **Mme FICHARD-CARROLL**, **M. HUGONIE**, **M. MANCHERON**, **M. NOBILI**, **M. PÉCOUL**, **M. THALER**, **M. ROUSSET** et lui-même.

Mme LEREDDE constate que la remarque qu'une des remarques qui avait faite lors de la 1^{ère} présentation n'avait pas été prise en compte dans le document proposé ce jour au vote.

Mme LEREDDE rappelle qu'elle avait signalé une différence entre les stages courts et les stages longs. Dans le texte, les stages courts sont strictement inférieurs à 20 ECTS or dans le tableau récapitulatif, 20 ECTS fait partie des stages courts.

Mme LEREDDE insiste sur le sujet car elle est responsable d'une UE à 20 ECTS et doit signifier aux intervenants si l'UE reste dans une configuration de stage long ou court.

M. HOFFMANN suggère de supprimer le mot « strictement » pour qu'il n'y ait pas de changements dans l'UE de **Mme LEREDDE**.

Mme LEREDDE lui indique que si tel est le cas, son UE passera alors en stage court.

Mme ROLLAND avait tenu compte des remarques formulées par le Conseil. N'étant pas présente en séance le jour où le cadrage avait été présenté, elle s'est appuyée sur le PV validé en début de cette séance.

M. HOFFMANN demande à **Mme LEREDDE** d'indiquer les pages comportant des erreurs.

Mme LEREDDE lit la page 4 du cadrage « *Les stages courts s'étalent sur une durée de moins de 615 heures (< 4 mois)* » et « *Les stages longs s'étalent sur une durée allant de 616 heures (4 mois) à 924 heures (tout le semestre)* ».

Mme LEREDDE comprend que les stages courts sont strictement inférieurs à 4 mois et que les longs débutent à partir de 4 mois. Or dans le tableau récapitulatif de la page 7, il est mentionné : « *6h SPS/étudiant : entre 2 et 4 mois - Stage court entre 12,5 et 20 ECTS* ».

Mme LEREDDE s'inclinera devant la décision qui sera prise mais demande à ce que le tableau récapitulatif soit cohérent avec le texte.

M. HOFFMANN précise que la modification sera portée sur le document.

Mme DE SAPORTA constate qu'il est noté, page 8, « *un nombre d'heures d'SPS/ étudiant (ou groupe d'étudiants)* ».

Mme DE SAPORTA demande qui va décider si ce sera par étudiant ou groupe d'étudiants.

M. HOFFMANN répond que c'est l'équipe pédagogique qui prendra la décision, car certains enseignants travaillent avec un seul étudiant et d'autres avec un groupe de 2 ou 3.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de laisser une certaine souplesse dans ce règlement : c'est pour cela qu'il laisse le soin à l'équipe pédagogique de prendre cette décision.

M. HOFFMANN a pris note de la remarque de **Mme LEREDDE** ; la modification sera effectuée à la sortie de la séance.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote des Suivis des Projets et des Stages pour l'année universitaire 2018-2019.

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 5

Défavorable : 4

Favorable : **23**

Les Suivis des Projets et des Stages recueillent un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote et propose de passer au point suivant.

c. Vote des REH

M. HOFFMANN explique que le REH - référentiel d'équivalences horaires - correspond à des heures attribuées aux enseignants ayant des responsabilités de mention, parcours ou de grosses UE.

M. HOFFMANN propose de présenter les REH s'adressant aux licences. Le tableau de synthèse est disponible sur Nuxéo : celui-ci présente le REH des trois dernières années.

M. HOFFMANN précise que le REH est calculé en fonction du nombre d'étudiants de l'année précédente, ce qui explique les fluctuations en fonction des années.

M. HOFFMANN constate que ce référentiel d'équivalences horaires n'a subi aucune modification par rapport à l'an dernier, excepté le coefficient associé au nombre d'étudiants de la licence 3^{ème} année : il a été ajusté à celui de la L2.

M. HOFFMANN insiste : les différences sont liées au nombre d'étudiants inscrits correspondant à l'effectif de l'année N-1.

M. HOFFMANN explique que la Faculté des Sciences demande à l'Université de Montpellier une dérogation pour que les enseignants le souhaitant intègrent une partie des heures de REH dans leur service.

M. HOFFMANN trouve important d'indiquer le nombre d'heures aux enseignants bénéficiant de ce référentiel s'ils souhaitent l'intégrer à leur service 2018-2019.

M. HOFFMANN informe que dans un premier temps, il laissera la parole à l'assemblée.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. FILHOL**.

M. FILHOL pose une question à destination de la Direction de l'Université de Montpellier : lorsqu'on lit les textes associés aux responsabilités au niveau national, il est clairement expliqué, avec exemples à l'appui, que ce référentiel est équivalent aux heures de présentiel.

M. FILHOL constate qu'une délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier semble en désaccord avec le texte national.

M. FILHOL sollicite plus de précisions sur ce point. Concernant l'application, les choses ne changent pas beaucoup.

M. RESPAUT ne comprend pas le sens de la question de **M. FILHOL**.

M. FILHOL explique que le référentiel de la loi indique que le REH doit être compté dans le service.

M. RESPAUT demande si **M. FILHOL** parle du référentiel pour charge pédagogique.

M. FILHOL note que le Conseil d'Administration de l'Établissement donne des directives qui ne sont pas précisés dans la loi.

M. RESPAUT précise qu'il s'agit d'une volonté politique clairement affichée par l'Université de Montpellier. Il est question de bien différencier ce qui est pédagogique de ce qui ne l'est pas.

M. FILHOL entend les propos de **M. RESPAUT** mais lui rappelle que « *la loi est la loi !* ».

M. RESPAUT indique qu'il y a eu de longues discussions, relativement compliquées, puisque vu le volume d'heures complémentaires qui se sont développées dans chacune des composantes à l'heure actuelle, il semblerait que la charge pédagogique mise en place au sein des composantes est largement supérieure par rapport à ses capacités.

M. RESPAUT note que l'UM constate qu'il y avait des charges en dehors de cette pédagogie. Il fallait le faire apparaître...

M. FILHOL comprend les propos de **M. RESPAUT** mais précise que cela ne correspond pas à la loi. Or en tant que fonctionnaire, il faut respecter les lois.

D'après ses interprétations et celles de certains de ses collègues, **M. FILHOL** est inquiet.

M. RESPAUT explique que le cadrage voté au niveau de l'Université de Montpellier a été vérifié par la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles - DAGI -. La réglementation a été respectée par rapport au texte de la loi.

M. FILHOL fera remonter les informations transmises par **M. RESPAUT** qu'il remercie pour ces précisions. Toutefois, il souhaite analyser et les faire analyser par la DAGI.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ALI**.

M. ALI remarque que le document projeté ne correspond pas à celui disponible sur Nuxéo.

M. HOFFMANN explique qu'il s'agit d'un tableau de synthèse : les chiffres sont identiques au tableau Excel évoqué par M. ALI. Les deux documents ont été mis à disposition sur Nuxéo.

M. MUNCH ne comprend pas les chiffres du REH licence et master concernant le Département d'enseignement DESTHEEM.
« *Quelles mentions ?* » demande **M. HOFFMANN**.

M. MUNCH prend l'exemple des licences Science de la terre et de l'eau et GBTP.

M. HOFFMANN note qu'il y a quasiment le même nombre d'étudiants que l'an dernier mais que le coefficient des L3 a été modifié.

M. MUNCH rappelle que ces licences fonctionnent comme une licence professionnelle. Il trouve dommage que les formations professionnalisantes soient touchées par cette diminution d'autant plus qu'il y a une volonté de les développer.

M. HOFFMANN demande si cette formation est professionnelle.

M. MUNCH répond qu'elle ne l'est pas mais fonctionne de la même manière.

M. HOFFMANN répète que les licences professionnelles ont été distinguées. Il serait intéressant que la licence GBTP passe en licence professionnelle pour être traitée comme telle.

M. MUNCH demande plus de précisions sur le REH Master.

M. HOFFMANN évoquera ce point après.

M. FILHOL constate de grosses variations en L3 Chimie : « *on passe de 54 heures à 35 heures !* ».

M. HOFFMANN corrige les propos de **M. FILHOL** : le REH pour la L3 Chimie sont passés de 54 à 46 heures et la licence compte 140 étudiants au lieu de 147.

M. HOFFMANN le répète encore une fois : le coefficient des L3 a été diminué pour être aligné avec celui des L2.

M. FILHOL observe que le coefficient de toutes les L3 a diminué.

M. HOFFMANN signale que c'est ce qu'il dit depuis le début de ce point.

M. FILHOL regrette que cette baisse pour les L3 n'ait pas été discutée.

M. ALI informe que les équipes pédagogiques de L3 l'ont alerté sur cette approche minimisant les L3.

M. ALI craint que, techniquement, cette approche ne passe pas sur le terrain : les collègues vont se désengager de plus en plus de ce type de responsabilité !

M. ALI sait très bien que le REH n'existait pas auparavant mais ce n'est pas parce que certaines choses ne se faisaient pas par le passé que cela est encore valable aujourd'hui.

M. ALI comprend les situations actuelles de l'Université de Montpellier dans sa globalité et celle de la Faculté des Sciences qui doit mettre en place un nombre inconditionnel de procédures pour essayer de revenir sur un état de fonctionnement qui soit raisonnable.

M. ALI explique que les personnels des Départements commencent à être très embêtés car ce type de document, lorsqu'il sera validé par le Conseil, subira un retour de bâton très simple : les personnes se désengageront.

Pour **M. ALI**, mettre en place ce type d'approche dévalorise l'investissement des enseignants et leur donne l'impression que leur travail n'est pas considéré.

M. ALI pense que ce REH ne passera pas, notamment en licence.

M. HOFFMANN revient sur le coefficient appliqué sur le L2 : celui-ci est autour de 0,25 par étudiant tandis qu'il est à 0,3 /étudiant pour la L3: la différence n'est pas énorme.

M. HOFFMANN intervient en L2 et L3 : le travail est exactement le même que cela soit pour les TD, les cours ...

M. HOFFMANN indique que la Direction aurait pu aligner la L2 sur la L3, ce qui aurait engendré une hausse alors qu'en parallèle, il y a une baisse de 5 à 6% de l'offre de formation sur les heures pour faire fonctionner la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN reconnaît que le REH devient symbolique : il est important que l'effort soit fait globalement par tout le monde.

M. FILHOL se demande pourquoi.

« *Cela va vers des privilégiés* » répond **M. HOFFMANN**.

Pour **M. ALI**, le REH n'est pas un privilège : c'est un travail qui demande beaucoup à ceux qui sont aux commandes des formations.

M. ALI constate que même si des efforts doivent être faits, la situation est tendue sur le terrain.

M. HOFFMANN rappelle que le point en cours concerne uniquement les licences.

Pour **M. HOFFMANN**, il fallait réduire les licences, sans excès. Le travail qui y est effectué est important : c'est pour cette raison que la seule modification apportée a été de passer le coefficient des L3 de 0,3 à 0,25.

M. FILHOL prend l'exemple des salles de TP de Chimie qui devaient être réévaluées. Cela ne correspond pas à 5h.

M. ALI signale que tous les personnels connaissent les difficultés rencontrées par la Faculté dans ses grandes lignes, notamment avec une maquette de formation ne correspondant pas au nombre d'enseignants. Toutefois, ces derniers ne disposent pas d'une vision claire de la situation, et ce, même s'il y a eu des communications effectuées.

Pour **M. ALI**, ce message d'alerte au niveau du budget n'est pas complètement intégré parce que seuls les chiffres globaux sont communiqués : il n'y a pas de détails sur la problématique. Il conviendrait de réfléchir tous ensemble pour trouver des solutions palliant à cette fragilité budgétaire.

M. ALI se demande s'il ne faudrait pas geler les projets pédagogiques pendant 2 ou 3 ans au lieu de toucher à un référentiel qui va rester pendant un temps et ne pourra évoluer.

M. HOFFMANN rappelle à **M. ALI** qu'il n'y a que 3 grandes lignes sur le budget : le fonctionnement, l'investissement et la masse salariale. Seuls le fonctionnement et la masse salariale peuvent être liés.

M. HOFFMANN explique qu'il est possible de passer de l'un à l'autre. Cela signifie bien que l'on prend de l'argent sur le fonctionnement pour combler la masse salariale, notamment à cause des heures complémentaires.

M. HOFFMANN précise que c'est au Conseil de valider ou non le REH ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

M. HOFFMANN Si le Conseil n'approuve pas ce REH, un groupe de travail sera mis en place pour continuer la discussion.

Selon **M. HOFFMANN**, il est urgent de communiquer aux enseignants le nombre d'heures REH qu'ils pourront déclarer dans leur service.

M. ALI souhaitait simplement faire remonter au Conseil le sentiment des enseignants étant sur le terrain.

M. HOFFMANN signale qu'il convient de faire des efforts sur tous les points. En outre, cela ne représente qu'une petite variation.

M. HOFFMANN prévient l'assemblée que le BPI 2019 qui sera prochainement présenté risquera de mettre encore plus en difficulté la composante.

M. ALI note qu'il y aura une discussion budgétaire avec l'Université. Celle-ci va amener les Départements vers une situation insoutenable. Le Conseil quant à lui, ajoute une couche avec le REH... Celui-ci fait écho à ce qui va arriver.

M. ALI craint que les enseignants ne comprennent pas ce qu'il se passe.

M. FILHOL fait un bilan global des 6 derniers mois. Les Départements et l'ensemble des personnels ont réalisé des efforts conséquents, notamment avec la réduction de 6% du total de l'offre de formation. Cela correspond à 10 000 heures en moins, soit 420 000 euros de coût salarial économisé.

M. FILHOL se demande donc s'il est vraiment nécessaire d'aller chercher 100 heures sur des éléments où les gens vont être énervés à cause de cela...

M. ROLLAND constate que cette réduction du REH ne correspond pas à des économies très importantes. Aussi ne faut-il pas le voir comme « une surcouche » mais comme un signal d'anticipation.

Pour **M. ROLLAND** ce REH pose des problèmes mais il faut comprendre et faire comprendre aux enseignants que l'on ne peut pas systématiquement attendre une rémunération à la hauteur du travail effectué et de l'investissement porté.

M. ROLLAND rappelle qu'à une certaine époque, l'Université et la composante fonctionnaient sans qu'il n'y ait de décharge. Certes, il y avait des primes pédagogiques.

M. ROLLAND insiste : cette réduction du REH est une anticipation

M. ROLLAND ajoute que l'an dernier, l'offre de formation a bien été diminuée. Certains peuvent l'avoir mal pris mais au regard de l'arrêté Licence qui diminue le nombre d'heures de 1800 à 1500, il était, in fine positif de prendre conscience qu'il allait falloir faire quelque chose qui tienne la route avec moins d'enseignements à dispenser aux étudiants et un coût moindre.

M. ROLLAND persiste : le message est important !

M. HOFFMANN donne la parole à **M. BRETAGNON**.

M. BRETAGNON souhaite clarifier les choses : cette baisse de cadrage a été annoncée aux précédents conseillers. Lorsque la diminution du nombre d'heures en présentiel a été évoquée, l'impact sur le REH l'a également été.

M. BRETAGNON observe qu'au niveau du master, la baisse correspond à celle des effectifs d'étudiants : rien n'a été modifié par la Direction.

M. BRETAGNON souligne qu'au niveau de la licence, la seule modification a été portée sur les L3 : pourquoi ce coefficient serait-il différent de celui du L2 ?

M. BRETAGNON demande à la personne qui a une réponse à cette question de la lui donner.

M. BRETAGNON précise que le plus touché est le REH Direction.

Mme GALL-BORRUT pense que l'offre de formation et le REH ne peuvent pas être comparés. Le référentiel d'équivalences horaires est une reconnaissance d'un travail effectué par des personnes. Celui-ci peut être indexé sur le nombre d'étudiants dans la formation.

Mme GALL-BORRUT constate que la définition du REH est totalement différente de celle de l'offre de formation, celle-ci étant pour les étudiants. Eu égard au nombre d'heures complémentaires effectuées au sein de la Faculté des Sciences, l'offre de formation ne touche pas à la reconnaissance du travail réalisé par les équipes pédagogiques. Toutefois, il convient de mieux adapter les besoins aux moyens.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, diminuer une offre de formation ne doit pas être associé à celle du référentiel d'équivalences horaires. La diminution de l'offre de formation ne lèse personne car elle ne touche pas à la reconnaissance du travail effectué par les équipes pédagogiques.

Mme GALL-BORRUT croit que la seule chose que cette diminution pourrait léser est le portemonnaie. Cela pourrait toucher les personnes lors de la fermeture de leur formation.

Mme GALL-BORRUT conclut : les REH et l'offre de formation ne sont pas corrélés.

M. LEMOIGNO note que l'assemblée évoque beaucoup la reconnaissance pécuniaire mais il existe une autre forme dont personne ne parle mais sur laquelle la Direction a travaillé en mettant en place des correspondants pédagogiques : celle du référentiel des tâches d'enseignement. La grille d'évaluation doit servir pour les promotions internes.

M. LEMOIGNO explique qu'avec le REH, tous les enseignants ne sont pas égaux. Il y a du REH pour les fonctions de Direction de la composante, des Départements ... : les enseignants sont très bien valorisés. Un enseignant impliqué à ces échelles sait que cela est un plus pour la promotion.

M. LEMOIGNO constate en revanche qu'indiquer le titre de Responsable d'UE ne booste rien du tout car tout enseignant l'est : il n'existe aucune reconnaissance de la part de l'institution pour ce genre de fonction.

M. LEMOIGNO rappelle la dernière campagne de promotion où un maître de conférences a présenté son dossier pour lequel le rapporteur avait fait son travail comme d'habitude, sans plus. Heureusement que le Directeur de Département avait souligné le travail effectué par cet enseignant, celui-ci n'ayant pas été mentionné dans le dossier car difficile à présenter.

M. LEMOIGNO observe que beaucoup de tâches réalisées par les enseignants chercheurs ne sont pas ou mal présentées dans les dossiers de valorisation pédagogique et ceux de promotion locale.

Pour **M. LEMOIGNO**, c'est une manière d'ajouter quelque chose qui n'est pas pris en compte par le REH et l'institution.

M. LEMOIGNO présentera prochainement au Conseil de la Faculté des Sciences ce qui a été fait avec la grille d'évaluation et les correspondants pédagogiques. Il espère que cela sera accepté par l'assemblée et par les enseignants.

M. LEMOIGNO espère qu'à travers ce travail effectué, ces responsabilités pourront être mieux reconnues, notamment lors des campagnes de promotion.

M. HOFFMANN signale que lorsque la grille d'évaluation a été communiquée, elle a été mal comprise par certains enseignants. **M. HOFFMANN** et **M. LEMOIGNO** retravaillent dessus pour la présenter au plus vite aux conseillers.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MUNCH**.

M. MUNCH souligne un élément charnière : la mise en place du LMD5. La mobilisation et la grogne des collègues au sein des Départements sont entendues par tous. Le fait de diminuer l'offre de formation a été mal vécu même si certains conviennent qu'il s'agit d'un mal nécessaire.

M. MUNCH pense que ce n'est pas le moment de diminuer le REH car les collègues continuent à s'investir et préparent le LMD5.

M. ALI entend que le REH est dissocié de l'offre de formation. Pour lui cela est totalement faux. Les enseignants vont penser que leur pédagogie et leur investissement ont été impactés par une diminution. Il n'y a pas eu de réflexion quant à ces conséquences sur la pédagogie.

M. ALI rappelle que les gens sont investis de A à Z et diminuer le REH et l'offre de formation revient à la même chose.

Pour **M. BAYLE**, comme il ne sera pas possible d'échapper à la diminution des volumes horaires, ne serait-il pas possible de mettre en place des méthodes pédagogiques plus innovantes - telles que les Moocs - pour que les étudiants puissent travailler davantage sur l'ENT ? Quitte à diminuer les heures, autant essayer de conserver une qualité pédagogique en développant les enseignements à distance de manière à ce que les étudiants puissent travailler un peu plus de chez eux, ce qui leur dégagera plus de temps.

M. BAYLE se doute que tous les étudiants ne pensent pas comme lui. Mais un travail en ligne ou plus d'exercices à faire à la maison permettraient de conserver une bonne qualité de travail tout en diminuant le volume horaire d'enseignement.

M. ALI informe que le Département BE, dont il est le Directeur, est au centre de l'innovation pédagogique.

M. ALI précise que les personnels de ce Département sont mobilisés sur ce point-là.

M. ROLLAND confirme les propos de **M. ALI** : le Département BE est très volontaire pour la mise en place de dispositifs innovants, ce qui n'est pas le cas de tous les Départements de la Faculté.

M. ROLLAND essaie lui-même de motiver les enseignants de son Département à ce sujet.

Au vu des remarques du Conseil, **M. HOFFMANN** suggère de ne pas procéder au vote de ce REH Licence et propose de passer la discussion au REH Master et Direction.

M. HOFFMANN rappelle qu'il n'y a pas eu de modifications sur le REH master: seuls les effectifs étudiants ont évolué.

M. HOFFMANN indique que le REH le plus touché concerne la Direction : il est proposé une diminution du nombre d'heures pour les Directeurs Adjointes, les Directeurs de Département et les chargés de mission.

M. HOFFMANN connaît le travail effectué par ces personnes. L'objectif n'est pas de dévaloriser leurs fonctions car sans eux, il n'y aurait plus de fonctionnement correct de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN ajoute que le REH relatif aux correspondants au sein des Départements d'enseignement n'a pas été touché. Ces fonctions créent des liens et une dynamique au sein de la composante, permettant aux Département d'avancer tous ensemble.

M. HOFFMANN entend l'assemblée et pense qu'il est prématuré de passer ce REH au vote. Il faut qu'il y ait une discussion plus approfondie : pour cela, un groupe de travail va être constitué.

M. HOFFMANN souligne que celui-ci ne devra pas chercher des heures supplémentaires. Il devra discuter sur le REH.

M. MUNCH souhaite revenir sur le REH Master. Le master MEEF le concernant directement et subit une modification. Il rappelle qu'il existe une convention entre la Faculté des Sciences et l'ESPE : cette dernière structure verse un montant à la FdS qui doit être reversé sur les Responsable de cette mention.

M. HOFFMANN précise que cela sera discuter avec le groupe de travail.

M. HOFFMANN invite **M. MUNCH** et **M. ALI** à intégrer ce dernier.

Mme ROLLAND rappelle à **M. HOFFMANN** que **M. CHAUBET** s'était aussi proposé en CoDir.

M. FILHOL et **M. ROLLAND** se portent également volontaires.

M. HOFFMANN indique que le groupe de travail fera une proposition de REH lors du prochain Conseil de la Faculté des Sciences.

M. FILHOL conclut que l'ensemble des conseillers suggère de ne pas toucher au REH de l'an dernier.

M. ROLLAND constate que seuls 2 ou 3 Conseillers se sont exprimés : ils ne représentent pas la majorité.

M. HOFFMANN explique que le groupe de travail va réfléchir sur ce REH tout en sachant que le nombre d'heures ne sera pas augmenté.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut réfléchir sur le fait que la L3 doit être ou non différenciée de la L2 et sur le REH direction. Il faudra également faire la correction pour le Master MEEF en lien avec le référentiel de l'ESPE.

M. HOFFMANN note que si l'ESPE verse déjà des heures, la FdS ne devra pas les payer en plus.

M. HOFFMANN conclut en indiquant qu'il serait bien que le REH soit présenté et éventuellement mis au vote lors de la séance du 4 octobre prochain.

d. Point LMD5 et arrêté Licence

M. HOFFMANN informe que l'arrêté Licence ainsi qu'un extrait du compte rendu du CoDir du 17 juillet 2018 ont été mis à disposition de l'assemblée sur Nuxéo. Le dernier document correspond au premier point de discussion des Directeurs de Département relatif au LMD5.

M. HOFFMANN fait part des différents points de départ de discussion proposés par ce CoDir :

- Possibilité de mettre en place un semestre d'été. Des enseignements pourraient être réalisés en décalé - entre mai juillet -. Il peut être envisagé la possibilité de raccourcir le cursus de l'étudiant et permettre une Licence en 2 ans car c'est une possibilité prévue par le Ministère.

Les enseignements se feraient sur volontariat des enseignants et personnels techniques.

- De nombreux étudiants demandent déjà une 7ème UE. Il faudrait être attentif sur la construction de pré-requis et cibler les UE.

- Mettre en place des semestres à 12 semaines. Il conviendrait de construire l'offre de formation sur un nombre de semaines fixe. D'une année à l'autre, ce dernier ne l'est pas à l'échelle du semestre : il arrive que le 1^{er} compte 12 voire 14 semaines et que les formations ne s'adaptent plus au semestre.

- Doit-on débiter l'année début septembre, compte tenu des problèmes posés par Parcoursup ou commencer plus tard dans l'année, ce qui laisserait le temps aux étudiants de démarrer sereinement, et les inscriptions administratives se dérouler plus tranquillement.

- Construire une licence de 1500 heures avec la possibilité de mettre moins d'heures en L1, davantage sur le L2/ L3 et mettre en place des innovations pédagogiques.

- Répondre à toutes les questions qui se posent sur la compensation.

M. HOFFMANN croit que l'arrêté licence va permettre de proposer beaucoup de choses, notamment sur l'innovation pédagogique.

M. HOFFMANN pense qu'il faudrait avoir, d'ici le Conseil d'octobre ou novembre, l'ossature du projet LMD5 de la composante. Pour cela, des groupes de travail vont être mis en place, associant enseignants et étudiants.

M. HOFFMANN insiste : il faudra avancer rapidement à ce sujet.

M. HOFFMANN a entendu la remarque de **M. BAYLET**. Il sait que les étudiants demandent plus de travail dématérialisé, moins de présentiel. Cela leur permettrait d'avoir les outils leur permettant de travailler à titre personnel avec des ressources déjà établies et non de partir à la recherche d'outils pour travailler comme cela se fait actuellement.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ALI**.

M. ALI le confirme : il ne faut pas rater le passage au LMD5.

M. ALI aimerait mettre en place plusieurs dispositifs permettant aux étudiants d'avoir une formation de qualité, leur apportant des compétences

M. ALI ajoute que celles-ci ont pour but de les insérer professionnellement.

M. ALI explique qu'avec **M. AZEMA**, ils essaient de mettre en place cette approche par compétences et souhaitent faire rapidement une proposition au Conseil, ayant déjà travaillé sur cette terminologie, sachant que celle-ci ressort le plus dans l'arrêté Licence.

Pour **M. ALI**, il est indispensable de démystifier ce terme, sachant que certains disent ne pas être là pour donner des compétences, sous prétexte qu'à l'Université, on délivre un savoir.

M. ALI et **M. AZEMA** souhaitent démontrer que le savoir et les compétences ne sont pas orthogonaux : les compétences sont une émanation du savoir.

M. ALI propose au Conseil de profiter de la situation de la Faculté et du fait qu'elle porte une ambition démesurée par rapport aux forces en présence pour donner un cadrage très serré.

M. ALI prend l'exemple de son Département qui comprend 49 enseignants chercheurs. Chacun doit faire 192 heures dans son service. En multipliant le nombre d'enseignants chercheurs par 192 heures, il en ressort un nombre d'heures potentiel de capacité d'enseignement. Il peut être attribué, dans l'optique d'une évolution et d'une ambition du Département, un certain nombre d'heures complémentaires ou de dépassement par individu. Cela donnera la capacité au Département de se développer jusqu'à une certaine limite.

M. ALI suggère d'allouer 30% maximum d'enveloppe en plus par rapport aux forces en présence pour ne pas se retrouver dans une situation que l'on ne maîtrise pas.

Concernant les outils, **M. ALI** reconnaît qu'il va en falloir. Un Mooc ou un Moodle doit venir comme un besoin par rapport à une pédagogie, permettre de la développer.

M. HOFFMANN acquiesce.

M. HOFFMANN souhaite être prudent lorsqu'on parle de force, déjà 30% c'est un peu optimiste. De plus, la Faculté des Sciences possède des masters transversaux qui doivent continuer à évoluer et à vivre. En effet, il ne faut pas condamner ces formations en faveur d'un Département.

M. HOFFMANN pense notamment au master Sciences Numérique pour la Santé qui est à cheval entre la Physique, la Chimie, l'EEA et d'autres Départements d'enseignement. Il y a également d'autres masters qui ont des heures assurées par d'autres composantes ou établissement.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut dans un premier temps avoir une approche sur le nombre d'heures qui peut être attribué par mention et formation. Mais il ne faut surtout pas condamner les formations transversales qui sont très importantes.

M. HOFFMANN croit qu'il faut partir sur de bons chiffres de départ. La Direction restera très attentive à cela.

M. ALI approuve les propos de **M. HOFFMANN**.

M. ALI met sa casquette « *Ressources propres et développement des ressources propres* » et explique que si la Faculté souhaite mettre en place des formations, disposer d'une orientation en se basant sur l'approche par compétences, blocs, mineurs et majeurs, avec des compensations intelligentes... alors, il ne sera pas possible de balayer la licence de biologie en s'appuyant sur le sport ou les langues.

M. ALI constate que les ressources de l'État attribuées à l'université ne vont pas aller en s'améliorant !

M. ALI explique que si la Faculté souhaite mettre en place une pédagogie innovante, il conviendra de trouver des ressources propres permettant de le faire.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. RESPAUT**.

M. RESPAUT informe que par rapport à l'offre de formation actuelle, il y a une notion qui est en train d'exploser et ne va plus exister : c'est la notion du parcours type.

M. RESPAUT explique que jusqu'à présent, il y avait des parcours types de licence qui sont plus ou moins tubulaires. Sur l'arrêté de licence, il est clairement indiqué qu'il va falloir regarder les choses non pas en fonction de parcours types mais de la personnalisation de l'offre de formation : celle-ci peut être adaptée, au besoin et à la demande des étudiants.

M. RESPAUT ajoute que cela regroupe le découpage sous forme de blocs, de connaissances et de compétences, les modalités de contrôles de connaissances et de compétences seront primordiales...

M. RESPAUT précise qu'il faudra mettre en place, au niveau de l'établissement, une réflexion sur ce qu'il y a derrière le terme de « compétence ». L'Université de Grenoble a déjà une offre de formation licence disposant d'une inscription très claire des compétences.

M. FILHOL demande à **M. HOFFMANN** de mettre très rapidement à disposition un échéancier relatif à la mise en place du LMD5, de manière à connaître les différentes étapes. De gros travaux devront être réalisés en amont, notamment pour les majeurs, les mineurs, l'identification des compétences...

M. HOFFMANN lui répond que la première chose urgente est de définir le terme de compétences mais aussi les majeurs et mineurs auprès des équipes pédagogiques.

M. HOFFMANN informe que cela est prévu, notamment auprès des Directeurs de Département. **M. AZEMA** et **M. ALI** doivent faire une présentation en CoDir très rapidement puis devant le Conseil. Celle-ci sera ensuite élargie auprès de tous les enseignants.

M. HOFFMANN note qu'il va aussi falloir faire un cadrage du nombre d'heures. Les 1500 heures pour les licences ont déjà été fortement discutées par le comité de Direction. Il faudra également discuter de cela pour les masters.

M. HOFFMANN rappelle les fortes contraintes, notamment par rapport au LMD4 : il est hors de question de reconduire l'offre de formation actuelle ! Cela n'est pas possible.

M. HOFFMANN indique qu'il faudra également avoir une discussion sur les EUR : vers quoi l'on tend ? Est-ce que des EUR seront mis en place ou non ?

M. HOFFMANN pense néanmoins qu'il convient dans un premier temps de réfléchir sans songer aux EUR, ce qui n'empêchera pas de mettre en place des structures d'excellences - même s'il n'aime pas ce terme - ainsi que des formations tournées vers la recherche.

Pour **M. HOFFMANN**, l'ossature, le nombre de moyens, les mineurs-majeurs, la structure du L1, L2 et L3 doivent être déterminées d'ici fin décembre.

M. FILHOL demande s'il est possible de commencer le travail dès octobre.

M. HOFFMANN l'espère afin que tout soit déterminé au Conseil de décembre.

M. ROLLAND pense que beaucoup de collègues sont déjà très proches de l'approche par compétence : il convient juste de la démythifier et leur montrer qu'ils la pratiquent déjà.

M. ALI acquiesce : « *Ce n'est qu'une question de formalité !* ».

M. ALI explique que l'idée est de présenter cette approche croisée entre compétences et savoir, qui est assez générique, lors du prochain Codir. **M. ALI** et **M. AZEMA** feront une démonstration par rapport au référentiel des compétences, qui pour la licence est déjà écrite au niveau ministériel. Il n'y a pas vraiment de mystère sur ce référentiel des compétences.

M. ALI ajoute qu'il pourra faire cette présentation avec **M. AZEMA** lors du prochain Conseil d'octobre.

M. BRETAGNON prend note des propositions de M. ALI mais il lui semble que passer par les étapes du CoDir, puis du Conseil risque d'être trop long : Il faudra peut-être aller vers quelque chose de plus général et plus rapidement.

M. AZEMA préfère que le Conseil valide la présentation avant de la réaliser auprès de la communauté.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme DE SAPORTA**.

Mme DE SAPORTA demande s'il est possible, dans les réflexions à venir, de proposer que les étudiants s'inscrivent de manière administrative par semestre et non par année.

M. RESPAUT répond que réglementairement, les étudiants payent leurs droits d'inscription à l'année universitaire. Donc cela n'est pas possible.

M. HOFFMANN prend l'exemple de l'Université Madrilène où les étudiants s'inscrivent à l'UE et à l'examen, non à l'année mais cela leur coûte bien plus cher qu'une inscription à l'année.

M. RESPAUT explique que personnellement, il ne serait pas contre mais il s'agit d'une réglementation nationale...

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** propose de passer aux questions diverses.

6. POINTS DIVERS

M. HOFFMANN rappelle que **M. BOUBY** avait évoqué en début de séance la nouvelle plateforme Nuxéo.

M. HOFFMANN explique que désormais les documents du Conseil sont déposés sur cet espace depuis la fin de l'année universitaire dernière.

M. HOFFMANN ajoute qu'il y a eu un bug à la rentrée: tous les fichiers ont été supprimés on ne se sait ni comment, ni pourquoi mais la DSIN travaille dessus. C'est pourquoi les documents de cette séance ont été envoyés avec la convocation via un File Sender.

M. HOFFMANN précise que l'ensemble des supports des anciennes séances seront à nouveau mis à disposition des conseillers.

M. HOFFMANN demande si l'assemblée souhaite aborder d'autres questions.

M. HOFFMANN remercie **M. RESPAUT** de sa présence à cette séance. Il espère pouvoir compter sur sa venue lors du prochain Conseil.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 1^{ère} séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 55**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **3 octobre prochain à 8h45, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°291	3 octobre 2018	Salle des Actes
n°292	7 novembre 2018	A 6.01
n°293	5 décembre 2018	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGÉ**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.